

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque. — III Correspondance romaine. — IV L'affaire von Gerlach. — V La dépopulation en France et le recrutement du clergé. — VI Prières des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche 5 août

On annonce :

La neuvaine à l'Assomption peut commencer le lundi, 6 août, pour se terminer le 14, ou le 10, pour se terminer le 18, veille de la solennité. <sup>1</sup>

La fête de saint Laurent (vendredi);

Dans le diocèse de Montréal, mercredi, le 20e anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque; 1ère retraite ecclésiastique, le 12 au soir.

Dans le diocèse de Joliette, demain, 4e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 5 août

Messe du X dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de N.-D.-des-Neiges; préf. de la Trinité. — Vêpres de la Transfiguration, mém. du dim. et de N.-D.-des-Neiges.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 12 août

*A cause de la solennité de l'Assomption qui ne peut être déplacée, on anticipe en ce jour, la solennité des titulaires qui ne peut avoir lieu le 19.*

<sup>1</sup> En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

**Diocèse de Montréal.** — Du 10 août, saint Laurent; du 11, sainte Philomène (Rosemont); du 12, sainte Claire (Tétraultville); du 13, saint Hippolyte et saint Jean-Berchmans; du 16, saint Joachim (Pointe-Claire); du 17, saint Stanislas; du 18, sainte Hélène.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 7 août, saint Cajetan; du 10, saint Laurent (Carlsbad Springs); du 12, sainte Claire (Goulbourne); du 16, saint Joachim (Chûte-à-Blondeau).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 16 août, saint Joachim (de Shefford) et saint Roch (de Richelieu); du 17, saint Hyacinthe (Cathédrale); du 18, sainte Hélène (de Bagot).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 16 août, saint Roch (Mékinac); du 17, saint Stanislas de Kostka.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 16 août, saint Roch (Orford); du 17, saint Stanislas de Kostka (Ascott Corner).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 7 août, saint Albert (Warwick); du 16, saint Joachim (de Courval); du 18, sainte Hélène (de Chester).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 11 août, sainte Philomène; du 12, sainte Claire (Rivière-Beaudet); du 17, saint Stanislas.

**Diocèse de Pembroke.** — Du 10 août, saint Laurent (Deux-Rivières); du 11, sainte Philomène (Bonfield) et saint Alexandre (Sand Point); du 16, saint Joachim (Deux-Joachims) et saint Roch; du 17, saint Stanislas de Kostka (Wilno).

**Diocèse de Joliette.** — Du 16 août, saint Joachim (la Plaine) et saint Roch (de l'Achigan).

**Diocèse de Mont-Laurier.** — Du 7 août, saint Donat; du 11, sainte Philomène (Montcerf).

**Diocèse d'Haileybury.** — Du 6 août, Transfiguration (Cockrane); du 13, saint Hippolyte (Rivière-Croche). J. S.

### ANNIVERSAIRE du SACRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE

Le mercredi, 8 août, jour anniversaire — le 20e — de son sacre, Mgr l'archevêque célébrera, à 10 heures, la messe pontificale, dans sa cathédrale. Le clergé séculier et régulier, les communautés et les fidèles, sont invités à assister à cette cérémonie. Plus que jamais nous avons besoin de prières et de grâces. Les temps sont difficiles. Le monde est partout sur le pied de guerre. Notre pays traverse une crise sérieuse. Il faut faire violence au ciel. Unissons-nous dans la prière à notre archevêque. — Le dîner du clergé se prendra, à midi, à l'archevêché.

COR.

**L**A cause de l'épreuve Telle es

toute la catholicité à la question que ainsi donnée, dans pour beaucoup. ] toute la portée.

Il est inutile de dont elle fut favo coeur brûlant d'au que ce coeur fût d'insister sur la fi mission et sur le petit monastère de s'est si rapidemer rappeler que cett béatifiée par Pie de ces fêtes qui furent moins le t du culte du Coev désir des fidèles ét aux honneurs de la fut reprise le 6 s la béatification.

Or, pour repren il faut que la postu reprise, au moins ment cette reprise. cérémonie de béat

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Juin 1917.

**L**A cause de la bienheureuse Marguerite-Marie a subi l'épreuve d'une nouvelle congrégation préparatoire. Telle est l'annonce brève d'un fait qui intéresse toute la catholicité. Cette annonce cependant ne répond point à la question que l'on se pose d'ordinaire, et, d'autre part, ainsi donnée, dans les termes de la curie, elle est inintelligible pour beaucoup. Essayons d'en faire comprendre clairement toute la portée.

Il est inutile de parler de cette bienheureuse, des apparitions dont elle fut favorisée quand Notre-Seigneur lui montra son cœur brûlant d'amour pour les hommes et qu'il lui demanda que ce cœur fût honoré d'une façon spéciale. Inutile aussi d'insister sur la façon dont l'humble visitandine accomplit sa mission et sur le développement de cette dévotion, née au petit monastère de Paray-le-Monial (au diocèse d'Autun), qui s'est si rapidement étendue dans le monde. Bornons-nous à rappeler que cette sainte personne mourut en 1690 et fut béatifiée par Pie IX en 1863. Tout le monde s'occupa alors de ces fêtes qui redoublèrent la dévotion au Sacré-Coeur et furent moins le triomphe de l'humble visitandine que celui du culte du Cœur de Jésus lui-même. Naturellement, le désir des fidèles était que la bienheureuse arrivât rapidement aux honneurs de la canonisation définitive. En effet, la cause fut reprise le 6 septembre 1866, c'est-à-dire trois ans après la béatification.

Or, pour reprendre ainsi une cause, et la pousser plus loin, il faut que la postulation puisse présenter, avec la demande de reprise, au moins deux miracles sur lesquels on base précisément cette reprise. Ces miracles doivent être postérieurs à la cérémonie de béatification, ou au moins au décret *de tuto*,

rent; du 11, sainte traultville); du 13, 16, saint Joachim inte Héléne.  
; du 10, saint Lau-oulbourne); du 16,  
saint Joachim (de  
, saint Hyacinthe  
t Roch (Mékinac);  
Roch (Orford); du  
(Warwick); du 16,  
ène (de Chester).  
Philomène; du 12,  
Stanislas.  
urent (Deux-Riviè-  
t Alexandre (Sand  
et saint Roch; du  
chim. (la Plaine) et  
sint Donat; du 11,  
ration (Cockrane);  
J. S.

## L'ARCHEVEQUE

- le 20e — de son  
res, la messe pon-  
ier et régulier, les  
sister à cette céré-  
e prières et de grâ-  
est partout sur le  
se sérieuse. Il faut  
la prière à notre  
lvi, à midi, à l'ar-

qui déclare que l'on peut procéder sûrement à cette béatification. Le postulateur de la cause de Marguerite-Marie avait donc en mains ses deux miracles, puisqu'il la soumettait de nouveau à Rome, et il espérait évidemment qu'ils seraient admis par la congrégation. Mais, il se produisit, à ce moment, un ensemble de circonstances tout-à-fait inexplicable. Pie IX était favorable à cette cause. En dépit de sa bonne volonté, les miracles présentés n'arrivèrent pas même à une séance officielle, leur examen préalable les fit rejeter. Ceux qui furent postérieurement présentés subirent le même sort.

Dès lors, les choses traînèrent en longueur. Léon XIII avait succédé à Pie IX. Lui aussi voulait voir aboutir cette cause qui correspondait à un désir de son cœur. Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, étant un jour en audience chez Léon XIII, lui demandait de vouloir bien donner des ordres pour que l'on s'occupât activement de cette cause. Comme il insistait, le pape lui répondit: " Mais, Eminence, je suis tout acquis à cette cause. Seulement, vos instances se trompent d'adresse. Il manque des miracles. Demandez à Dieu qu'il les fasse et nous permette ainsi de glorifier sa servante. " Et les choses continuèrent à languir. Les miracles ne subissaient jamais heureusement l'examen préalable qui doit se faire avant qu'on s'engage dans la procédure officielle.

Enfin, le postulateur crut avoir mis la main sur les deux miracles et on annonça officieusement que la cause allait marcher rapidement. En effet, ces deux miracles subirent avec succès la première congrégation antipréparatoire, qui se tient chez le cardinal ponent, entouré de tous les officiers et consultants des Rites. Le postulateur fit donc la demande de la congrégation préparatoire. Celle-ci se tient au Vatican. Tous les cardinaux des Rites y assistent, et devant eux les officiers et consultants donnent par écrit leur vote raisonné sur les miracles. Quand ils se sont retirés, les cardinaux déli-

bèrent à leur tour  
vote qui est trans  
bien entendu tou  
terminée, le post  
Rites pour conna  
décision des cardi  
compte de tout, de  
générale ou de fa  
tion préparatoire.  
miracles furent c  
médical, soit au p

Je m'explique.

pour attester qu'i  
de la nature et q  
instantanée, parfa  
près la constatati  
eins désignés par  
de la maladie ell  
l'infirmité provie  
jamais considérée  
récent. Il vient d  
un vieux et zélé  
était arrivé l'acci  
beaucoup de fore  
subitement aphon  
bord. Mais l'aph  
Ses supérieurs vo  
rent en France,  
ferait du bien, q  
rendre l'usage de  
France malgré so  
lieu de ses chers  
la consolation de

à cette béatification de Marie avait soumettait de nouvelles seraient admis à ce moment, un applicable. Pie IX sa bonne volonté, me à une séance jeter. Ceux qui e même sort.

neur. Léon XIII voir aboutir cette peur. Le cardinal en audience chez donner des ordres cause. Comme il nence, je suis tout nces se trompent ndez à Dieu qu'il sa servante. " Et eles ne subissaient qui doit se faire officielle.

main sur les deux a cause allait mar- tes subirent avec paratoire, qui se ous les officiers et donc la demande e tient au Vatican. et devant eux les leur vote raisonné les cardinaux déli-

bèrent à leur tour sur les miracles présentés et donnent leur vote qui est transmis au Souverain Pontife. Le secret couvre bien entendu toutes ces délibérations. Quand la séance fut terminée, le postulateur se présenta à la Congrégation des Rites pour connaître le résultat. Celui-ci est non pas une décision des cardinaux, mais celle du pape qui, s'étant rendu compte de tout, décide s'il y a lieu de passer à la congrégation générale ou de faire subir à la cause une nouvelle congrégation préparatoire. Il paraît que les difficultés contre les deux miracles furent d'ordre considérable, soit au point de vue médical, soit au point de vue moral.

Je m'explique. Les médecins se prononcent sur le miracle pour attester qu'il ne peut pas avoir été produit par les forces de la nature et qu'il les dépasse. Car la guérison doit être instantanée, parfaite, durable. Ce sont les trois points qu'après la constatation de la maladie doivent examiner les médecins désignés par la Congrégation des Rites. La constatation de la maladie elle-même est un fait très grave en soi, car si l'infirmité provient du système nerveux, sa guérison ne sera jamais considérée comme un miracle. Voici un exemple tout récent. Il vient de mourir en Chine, il y a quelques semaines, un vieux et zélé missionnaire, le Père Sédile, jésuite, auquel était arrivé l'accident que voici. Un jour qu'il prêchait avec beaucoup de force contre le culte des faux dieux il devint subitement aphone (1863). Il ne s'en inquiéta pas tout d'abord. Mais l'aphonie persista. Les remèdes n'y firent rien. Ses supérieurs voyant qu'il était inutile en Chine le renvoyèrent en France, espérant que le changement de climat lui ferait du bien, que des médecins plus éclairés pourraient lui rendre l'usage de la parole. Rien n'y fit. On le garda en France malgré son désir de revenir en Chine mourir au milieu de ses chers Chinois. " Inutile pour inutile, donnez-moi la consolation de mourir missionnaire, disait-il. S'ils ne m'en-

tendent plus, ils me verront prier pour eux et cette prière sera une prédication. ” Ses supérieurs y consentirent enfin, et il reçut l'ordre si désiré de s'embarquer pour la Chine (1868). Il prit le bateau des messageries, toujours aussi aphone, et quand le bateau passa en vue du golfe de Naples, notre missionnaire était sur le pont admirant le magnifique paysage que présente la ville parthénopéenne. Tout-à-coup, sans qu'il ait jamais su dire comment ni pourquoi, la voix lui revint instantanément avec le même timbre, la même puissance qu'autrefois. Eh! bien, je suppose qu'il eut demandé la guérison de cette aphonie à la bienheureuse, le miracle n'aurait jamais pu être admis par la Congrégation, car le mal venant d'une paralysie, et non d'une altération des organes, peut guérir naturellement, témoin cet exemple même.

Même en admettant qu'au point de vue médical le miracle soit incontestable, qu'il est vraiment l'oeuvre de Dieu, et exclusivement de lui, à l'intercession de quel saint doit-il être attribué? Si le miraculé n'a invoqué qu'un serviteur de Dieu, il est clair que l'attribution ne fera aucun doute. Ce sera la même chose quand le miracle se produit après une vision ou apparition du serviteur de Dieu. Seulement il arrive fréquemment une chose qui met dans le plus grand embarras la Congrégation des Rites. Pour mieux s'assurer la grâce qu'il désire, le malade invoque non seulement le serviteur de Dieu à qui il a confiance, mais aussi d'autres saints du paradis, comme par exemple la Sainte Vierge, parfois le Sacré-Coeur lui-même. Le miracle produit, est-ce le saint, la Sainte Vierge ou le Sacré-Coeur qui en ont été les intercesseurs? Peu après la mort de Pie IX, il me souvient avoir vu chez les filles de la Charité à Rome une jeune fille qui, par suite d'un traumatisme, avait eu une partie des os du bras tellement brisés qu'on en avait extrait tous les morceaux et qu'il y avait une solution de continuité de quatre centimètres entre l'os

qui se rattache à l'...  
avait bien invoqué  
linge qui lui avait  
à la Vierge Immac  
privilege. La nuit n  
meil. La soudure d  
jeune fille maniait  
qui avait toujours é  
précisément à cause  
toutes les probabilit  
jamais pu être ret  
pour la cause de la

Ici, je suis obligé  
cences, des peut-être  
base peuvent parfa  
plus que le secret  
réserves faites, et ell  
ventaire, ce que l'or  
gation préparatoire,  
jorité favorables, m  
eles avec une grande  
vaient être attribu  
raient aussi invoqu  
Dans la discussion  
furent retirés, un d  
tés, reprit la thèse d  
de ses collègues, déc  
sûrement ces miracl  
observations de ses  
obtenir qu'il modifi  
dû référer le tout a  
une décision assez s  
*alteriora procedi pe*

qui se rattache à l'épaule et celui qui se relie au coude. Elle avait bien invoqué Pie IX, ayant mis sur la partie malade un linge qui lui avait appartenu, mais elle s'était adressée aussi à la Vierge Immaculée dont Pie IX avait défini ce glorieux privilège. La nuit même, le miracle eut lieu pendant son sommeil. La soudure des deux parties de l'os fut complète. La jeune fille maniait son bras avec la même aisance que l'autre qui avait toujours été sain. Le miracle était indéniable, mais précisément à cause de ces deux intercesseurs, et en dépit de toutes les probabilités qu'il dût être attribué à Pie IX, il n'a jamais pu être retenu par la cause. Ainsi en aurait-il été pour la cause de la bienheureuse Marguerite-Marie.

Ici, je suis obligé de parler au conditionnel, avec des réticences, des peut-être, parce que les rapports sur lesquels je me base peuvent parfaitement bien avoir été inexacts, d'autant plus que le secret doit couvrir toutes ces délibérations. Ces réserves faites, et elles devaient l'être, voici, sous bénéfice d'inventaire, ce que l'on dit à Rome. Dans cette nouvelle congrégation préparatoire, les consultants furent en très grande majorité favorables, mais deux d'entre eux attaquèrent les miracles avec une grande véhémence, précisément parce qu'ils pouvaient être attribués à d'autres saints que les miraculés auraient aussi invoqués en même temps que la bienheureuse. Dans la discussion qui suivit, après que les consultants se furent retirés, un des cardinaux, et c'était un des plus écoutés, reprit la thèse de ces deux consultants, et, contre l'opinion de ses collègues, déclara qu'à son avis on ne pouvait attribuer sûrement ces miracles à l'intercession de la bienheureuse. Les observations de ses éminents collègues, favorables, ne purent obtenir qu'il modifiât son jugement et le secrétaire des Rites dû référer le tout au Souverain Pontife. Benoît XV rendit une décision assez singulière. En général le pape décide *ad ulteriora procedi posse*, c'est-à-dire qu'on peut aller de l'a-

vant et faire les préparatifs de la congrégation générale qui aura lieu en sa présence, ou bien il déclare qu'il n'admet point les miracles et qu'il faut une seconde, ou parfois — ce qui aurait été le cas actuel — une troisième préparatoire. Demander une troisième préparatoire, c'était porter un coup terrible à la cause. L'admettre directement à la congrégation générale pouvait paraître imprudent. Aussi le pape a-t-il donné une solution que j'appellerai d'équilibre, contenant les soutiens de la cause tout en réservant l'indépendance apostolique. Il a décidé *solutis difficultatibus, procedi posse ad ulteriora* — les difficultés ayant été résolues, la cause peut passer à la congrégation générale.

Cette solution, il faut bien le dire, ne résout rien, et je ne sais si le postulateur en aura été satisfait. Il faudra, avant la congrégation générale, que toutes les difficultés qui ont été présentées à la seconde congrégation préparatoire aient été écartées, et c'est là une tâche qui sera malaisée. D'autre part, il n'est pas d'usage que la cause reçoive un échec devant le pape qui préside la congrégation générale, et quand celle-ci est fixée il est moralement certain que la cause en sortira victorieuse. Je ne me rappelle pas d'exemple de procès de saints qui, présenté à la congrégation générale, n'ait point été admis par elle. Mais si le cas ne s'est pas encore produit, ce que je ne saurais affirmer, il pourrait se produire, bien que cela ne soit pas dans les probabilités. Aussi quand nous verrons la Congrégation des Rites fixer la congrégation générale, cette annonce nous fera savoir que l'on aura pu écarter d'une façon heureuse, claire et précise, les difficultés signalées au cours de la congrégation préparatoire.

On dira peut-être : " Mais si au lieu de s'acharner à présenter les mêmes miracles, les postulateurs en soumettaient à la Sacrée Congrégation d'autres qui n'offriraient pas la même difficulté? " C'est évidemment une solution, et celle que

l'on a  
du pr  
moyer  
mirac  
min d  
pour  
de ces  
suite  
année  
mens,  
que l'  
lateur  
ce tou  
la rép  
parato  
la pré  
Si j  
eles,  
dence  
jugem  
Elle a  
à-dire  
le sair  
le po  
l'Egli  
donne  
celle  
nous  
son at  
du te

l'on adopterait dans le cas où les miracles qui ont fait l'objet du procès seraient indubitablement repoussés. Mais c'est un moyen extrême. Il faut d'abord que l'on ait sous la main ces miracles certains, puis il faut pas à pas reprendre le long chemin de la procédure: le procès apostolique fait sur les lieux pour constater la réalité de ces miracles, celui sur la validité de ces mêmes procès, les trois congrégations qui devront ensuite s'en occuper. Tout cela ne peut se faire en quelques années et demande aussi des frais considérables, voyages, examens, impressions, etc. C'est pourquoi le choix des miracles que l'on veut présenter est excessivement délicat. Le postulateur doit s'entourer de toutes les lumières, prévoir par avance toutes les objections qu'on lui pourra faire et en connaître la réponse apodictique. C'est seulement ce long travail préparatoire terminé qu'il se décide à entamer la procédure pour la présentation officielle de tel ou tel miracle.

Si je me suis étendu si longuement sur cette cause de miracles, c'est surtout pour faire apprécier la sagesse et la prudence de l'Eglise dans ces graves questions. Elle a rendu son jugement sur l'héroïcité des vertus d'un serviteur de Dieu. Elle attend ensuite du ciel la réponse de Dieu à ce décret, c'est-à-dire la preuve que Dieu canonise lui-même en quelque sorte le saint dont il est question en montrant d'une façon éclatante le pouvoir dont il jouit sur lui. Aussi quand nous voyons l'Eglise approuver un ou plusieurs miracles, nous devons lui donner non seulement l'obéissance de la volonté mais encore celle du jugement. Car, au point de vue strictement humain, nous sommes moralement sûrs de la réalité du miracle et de son attribution au serviteur de Dieu. C'est bien l'application du texte de saint Paul: *rationabile obsequium vestrum*.

---

DON ALESSANDRO.

## L'AFFAIRE VON GERLACH

**N**OUS empruntons à la *Semaine religieuse* de Valence cette intéressante et exacte mise au point d'une affaire qui a intéressé l'opinion et que les journaux anticléricaux exploitent contre l'Eglise :

Mgr von Gerlach est un allemand qui, après avoir été officier dans l'armée prussienne, est entré dans les ordres. Faisant ses études théologiques à Rome, il a eu pour professeur Mgr della Chiesa, aujourd'hui le pape Benoît XV. Et entre eux se sont nouées des relations amicales d'élève à maître. Quand l'ancien professeur fut devenu pape, von Gerlach fut nommé *guardarobba*, et, à ce titre, attaché au service personnel du Souverain Pontife. Jusque-là rien de plus naturel. C'était avant la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche et à l'Allemagne, et de même que tous les cardinaux, aussi bien allemands et autrichiens que français et anglais, avaient pris part au conclave, de même, on comprend que le pape, sur ce terrain neutre qu'est le Vatican, ait attaché à sa personne des prélats et des laïques appartenant aux deux groupes de nations belligérantes, et que, dès lors, il ne se soit pas fait scrupule d'appeler auprès de lui un ancien élève avec lequel il entretenait des relations depuis plusieurs années.

Malheureusement, Mgr von Gerlach n'a pas compris les devoirs tout particuliers que lui imposaient la confiance de Benoît XV, la neutralité du Saint-Siège et la situation délicate du Vatican en face de l'Italie. Quand, après la rupture du Quirinal avec l'Autriche et l'Allemagne, le prince de Bulow quitta Rome, il laissa à von Gerlach le soin de diriger à sa place la prapagande allemande et l'espionnage à Rome et dans toute l'Italie, estimant qu'il le ferait avec d'autant plus de profit qu'il serait protégé par l'inviolabilité du Vatican et pourrait user, pour assurer ses communications, de la valise

diploma  
visiter.

Entr  
lieux re  
phile, a  
Il achè  
de pers  
ressée à  
faite de  
de la F  
idées, e  
Benoît  
pour les  
ses, nota  
après u  
tout un  
tican, ve

Le go  
arrêter  
allemand  
tous les  
lui-même  
faite loy  
pape de  
au plus  
Ce fut  
mettre e  
lat allem  
Voilà  
Temps le  
eal, qui  
deux pre  
N'hési

diplomatique du Saint-Siège que l'Italie n'a pas le droit de visiter.

Entrant dans ces vues, von Gerlach poursuivit dans les milieux religieux et politiques de Rome une campagne germanophile, aidé par l'argent mis à sa disposition par l'Allemagne. Il acheta les moins scrupuleux parmi les journalistes et essaya de persuader aux autres que la cause de la religion était intéressée à la victoire de l'Allemagne et de l'Autriche, à la défaite de l'Angleterre hérétique, de la Russie schismatique et de la France anticléricale. Il gagna beaucoup d'adeptes à ses idées, en particulier un ami d'enfance du pape, appelé par Benoît XV au Vatican, M. Ambrogetti; et il ne craignit pas, pour les encourager, de leur communiquer des nouvelles fausses, notamment celle de la prise de Verdun par les Allemands, après une capitulation signée par Joffre. Ainsi se dessina tout un mouvement germanophile, dont, au sein même du Vatican, von Gerlach tenait tous les fils.

Le gouvernement italien eut vent de l'affaire et fit aussitôt arrêter un certain nombre d'agents ou de dupes du prélat allemand. Mais, avec une discrétion que feraient bien d'imiter tous les anticléricaux, il ne voulut pas arrêter von Gerlach lui-même, pour ménager le Vatican dont il connaissait la parfaite loyauté en cette affaire. Il se contenta d'informer le pape de ses découvertes, en suggérant l'idée de faire partir au plus vite von Gerlach pour l'Allemagne. Ainsi fut fait. Ce fut donc à l'instigation de l'Italie, désireuse de ne pas mettre en cause le Vatican, que l'on organisa la fuite du prélat allemand.

Voilà les faits, tels que les exposait dernièrement dans le *Temps* le correspondant romain de ce grand journal anticléricale, qui n'a pas ménagé les critiques au pape pendant les deux premières années de la guerre.

N'hésitons pas à le dire, ce singulier prélat, en trompant le

Vatican qu'il servait, a trahi l'Eglise pour sa patrie. Faisons remarquer en passant qu'il n'est pas évêque, comme le prétend la *Lanterne*, mais *monsignor* romain et simple prêtre. C'est déjà trop d'ailleurs.

Que penser maintenant de tout cela ?

1o *Que von Gerlach est grandement coupable.* Nous ne lui faisons pas un crime d'aimer sa patrie, ni de la servir, même par l'espionnage. Tout service d'état-major a, chez les nations rivales, même en temps de paix, un service d'espionnage auquel les officiers ne rougissent nullement de prendre part. Mais von Gerlach n'avait pas le droit de faire servir à l'espionnage sa situation auprès du pape et les garanties qui sont données au Saint-Siège pour son indépendance. Ses menées, en compromettant en apparence la neutralité du pape, risquaient de faire douter de la sincérité de Benoît XV lui-même et de porter le plus grand préjudice au Saint-Siège. Profiter pour une oeuvre d'espionnage de la valise diplomatique, c'était violer les conventions internationales, presque au même titre que de tirer sur les hôpitaux de la Croix-Rouge. C'est toujours l'acte contre lequel se révolte notre loyauté de Français et par lequel les traités entre peuples deviennent de simples chiffons de papier lorsque l'intérêt est en jeu. L'honneur comme notre dévouement au Saint-Siège dont von Gerlach a trahi la confiance nous font réprover hautement sa conduite.

2o Quant au Vatican, *il a absolument ignoré ces menées coupables, et nul ne saurait, sans une mauvaise foi manifeste, l'en rendre responsable.* Un fait suffit à le prouver. Quand le pape a donné à la France une marque éclatante de son affection en faisant une promotion de cardinaux composée uniquement de Français—les archevêques de Rouen, de Rennes et de Lyon — lorsque, pendant une semaine, il a multiplié à cette occasion ses témoignages de bienveillance aux nouveaux

dignitaires et à leur barrette cardinalice fait un pareil choix ténébreux de gouvernement aucune manière, soit dans la presse gouvernementale. von Gerlach en son huis-clos, et demeurant sur cette affaire; les sentiments du Vatican allemandes tramées

Ces faits ont été par M. Carrière, ce dernier est plutôt hostile au parti pour le Quirinal. Une difficulté a surgi en ce temps, d'autre part et qui n'a jamais eu d'aversion mesurée de M. Carrière et le T. le cardinal Gasparri ont ignoré la campagne grandement blâmée

<sup>1</sup> Une dépêche de Berlin a été condamnée sans doute, car nous avons vu un officier militaire, qui a porté les dispositions du Saint-Siège diplomatique du Vatican pour accomplir sa besogne que nous reproduisons

atrie. Faisons  
comme le pré-  
simple prêtre.

2. Nous ne lui  
a servir, même  
chez les na-  
e d'espionnage  
de prendre  
e faire servir à  
s garanties qui  
lance. Ses me-  
ralité du pape,  
Benoît XV lui-  
au Saint-Siège.  
valise diploma-  
ales, presque au  
la Croix-Rouge.  
notre loyauté de  
s deviennent de  
t en jeu. L'hon-  
e dont von Ger-  
er hautement sa

noré ces menées  
se foi manifeste,  
prouver. Quand  
éclatante de son  
linaux composée  
Rouen, de Rennes  
, il a multiplié à  
ce aux nouveaux

dignitaires et à leur pays, qui a-t-il choisi pour leur porter la barrette cardinalice? Mgr von Gerlach lui-même! Aurait-il fait un pareil choix, s'il avait eu le moindre soupçon de l'action ténébreuse de ce prélat à Rome? D'ailleurs l'attitude du gouvernement italien témoigne assez qu'il n'a voulu en aucune manière, soit dans les débats politico-juridiques, soit dans la presse, laisser incriminer le pape et la politique gouvernementale. C'est pourquoi il a favorisé le retour de von Gerlach en son pays, ordonné que le procès se ferait à huis-clos, et demandé aux journaux italiens d'être prudents sur cette affaire; car il savait mieux que personne les vrais sentiments du Vatican et sa complète ignorance des intrigues allemandes tramées sous son toit.

Ces faits ont été portés à la connaissance du public français par M. Carrière, correspondant romain du *Temps*. M. Carrière est plutôt hostile au catholicisme et il a toujours pris parti pour le Quirinal contre le Vatican chaque fois qu'une difficulté a surgi entre les deux pouvoirs établis à Rome. Le *Temps*, d'autre part, est un organe à tendances protestantes et qui n'a jamais manifesté à l'égard du catholicisme qu'une aversion mesurée dans la forme mais réelle dans le fond. Or, M. Carrière et le *Temps* ont tenu à proclamer que Benoît XV, le cardinal Gasparri et le gouvernement pontifical tout entier ont ignoré la campagne allemande de von Gerlach et l'ont grandement blâmée quand ils l'ont connue. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Une dépêche de Rome, en date du 25 juin, annonce que von Gerlach a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, par coutumace sans doute, car nous le croyons retourné en Allemagne. Le tribunal militaire, qui a porté cette condamnation, remarque explicitement que le prélat allemand " a contrevenu aux formelles et rigoureuses dispositions du Saint-Siège ", " qu'il ne s'est pas servi de la valise diplomatique du Vatican, mais de moyens propres et particuliers ", pour accomplir sa besogne d'espion. — Cette note complète l'article que nous reproduisons.

### LA DEPOPULATION EN FRANCE ET LE RECRUTEMENT DU CLERGE



LE fléau de la dépopulation sévissant parmi les catholiques créerait une difficulté de recrutement pour le clergé. Il faudrait à la France beaucoup de prêtres pour évangéliser les villes et les campagnes, beaucoup de prêtres écrivains, docteurs, prédicateurs pour suffire aux exigences intellectuelles et scientifiques des hommes de ce temps, beaucoup de prêtres professeurs et directeurs d'oeuvres pour élever chrétiennement la jeunesse qui étudie et la jeunesse qui travaille, beaucoup de prêtres missionnaires au dedans pour préserver les classes populaires menacées de paganisation. Pour relever la France, il faut la christianiser et, pour la christianiser, il faut des prêtres. Les prêtres sont les ouvriers du relèvement national: ils font des chrétiens! Or " un peuple de vrais chrétiens n'aurait pas besoin de gendarmes ", dit J.-J. Rousseau.

Nous avons déjà parlé de l'obligation où sont les catholiques français d'essaimer à l'étranger. Ne nous faut-il pas également des prêtres français pour porter au dehors la foi chrétienne? C'est l'Angleterre qu'on respecte là où règnent les prédicateurs anglicans, et c'est notre nation qu'on révère là où se dévouent nos missionnaires et nos religieuses. La France a donc besoin de prêtres et de religieuses, de beaucoup de prêtres, soit chez elle, soit à travers le monde. Quand on s'appelle le *soldat de Dieu* et la *fille aînée de l'Eglise*, on ne peut pas, sans avouer sa déchéance, ne pas porter au loin la croix du Christ, associée au drapeau national. Et de fait, n'est-ce pas toujours à la France que s'adressent les évêques de l'Orient, de la Chine, de l'Océanie, de l'Afrique, n'est-ce pas à la France qu'ils demandent des prêtres ?

Or à qui la France elle-même s'adressera-t-elle pour avoir des prêtres? S'adressera-t-elle à des familles indifférentes ou

hostiles à la religion? Les enfants l'honneur du bienfait d'une éducation dressera aux familles et qui apprécient à la mission du clergé. Mais ou à peu près stériles? Quand on a l'effice d'en donner un n'en a qu'un ou de triste réalité dans

Dans son beau rôle le fils unique Félix disant catholiques, religion du dimanche de jour dont comme une petite maison paternelle. et sa mère. " Nous quand j'ai vu Félix c'est le célibat. " Qui est-ce qui se marie? Qui est-ce qui se marie? Qui est-ce qui se marie? Je vois se liguer ceux qui devaient naître elles protestent, les raient eu la vie et l'entre nous, je ne sa volontairement le non Il serait superflu seulement, pour ne pas liques mal avisés di

hostiles à la religion, qui, bien loin de désirer pour leurs enfants l'honneur du sacerdoce, ne leur assurent pas même le bienfait d'une éducation chrétienne ? Non, certes. Elle s'adressera aux familles foncièrement catholiques qui ont la foi et qui apprécient à sa juste valeur la haute et surnaturelle mission du clergé. Mais si ces familles catholiques sont stériles ou à peu près stériles, comment pourront-elles donner des prêtres ? Quand on a sept ou huit enfants, c'est encore un sacrifice d'en donner un à Dieu, mais enfin on le fait. Quand on n'en a qu'un ou deux, le courage manque. Et n'est-ce pas la triste réalité dans beaucoup de diocèses de France ?

Dans son beau roman *La Barrière*, René Bazin nous montre le fils unique Félicien Limerel élevé par des parents soi-disant catholiques, qui n'ont " qu'une religion de façade — religion du dimanche dont on fait bon marché en semaine, religion de jour dont on ne se souvient pas la nuit. " Choyé comme une petite idole, Félicien tourne mal, s'en va de la maison paternelle. Une conversation s'engage entre son père et sa mère. " Nous sommes coupables, s'écrie Mme Limerel, quand j'ai vu Félicien nous quitter tout à l'heure, j'ai pensé : c'est le châtiment. " Et le mari de répondre : " Des enfants ? Qui est-ce qui se moquait avec tant d'esprit des familles nombreuses ? Qui est-ce qui ne voulait pas d'enfants et qui me le disait ? . . . Je suis complice, mais le vrai coupable, c'est vous ! Je vois se liguier contre nous les âmes qui auraient pu naître, qui devaient naître et qui ne sont pas nées . . . Elles se lèvent, elles protestent, les poussières accusatrices des corps qui auraient eu la vie et l'âme. Si on me disait qu'il y a du meurtre entre nous, je ne saurais que répondre ! Nous avons diminué volontairement le nombre des justes, et Dieu frappe . . . "

Il serait superflu de commenter ces poignants aveux. Disons seulement, pour ne pas sortir de notre sujet, que, si les catholiques mal avisés diminuaient le nombre des justes, ils dimi-

nueraient également le nombre des prêtres et que, par leur faute, le recrutement du clergé deviendrait de plus en plus difficile pour le plus grand dommage de la religion et de la patrie, pour la ruine de plus en plus certaine non seulement des autels mais des foyers de la cité.

Le fléau de la dépopulation est redoutable au point de vue catholique comme au point de vue familial et national, et les calamités que nous venons de dénoncer sont si émouvantes qu'elles appellent une solennelle adjuration et des résolutions magnanimes. Écoutons donc ici l'imposant témoignage d'un laïque, inspecteur général des forêts en retraite, arrivé au sommet de l'âge, lequel nous écrivait récemment : " Le patriarche plus qu'octogénaire qui trace ces lignes veut vous dire : " Avec l'autorité qui vous appartient, prenez la résolution et ne vous laissez jamais de rappeler à tous que la parole génératrice du salut de l'avenir prochain sera celle-là, et celle-là seulement, qui convaincra nos continuateurs d'évoquer à la vie, sur la rive gauche du Rhin, une population à mentalité catholique aussi nombreuse que celle constituée par le barbare luthérien sur la rive droite du fleuve, limite antique et naturelle du peuple élu de Dieu pour l'accomplissement de ses gestes sur la terre. Français, ayez des fils qui soient nombreux, si vous voulez sauvegarder notre France, et, par elle, tout ce qui vaut d'être vécu au cours de notre épreuve terrestre. "

Nous n'avons pas l'honneur de connaître notre noble correspondant, M. le comte E. Petiton. Mais les belles paroles qu'il nous adresse méritent d'être enregistrées et religieusement méditées.

Mgr GIBIER.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	7 août.	— Saint-Joseph-du-Lac.
Jeudi,	9 "	— Varennes.
Samedi,	11 "	— Eglise des Pères Franciscains.